



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 2021-01-A concernant modifiant le Règlement numéro 2021-01 relatif à la taxation et tarification de l'année 2021.*

Tout intéressé peut prendre connaissance du règlement sur le site web de la Municipalité ou, exceptionnellement en raison de la COVID-19, obtenir une copie sur demande directement à l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À EASTMAN, ce 15 avril 2021

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc-Antoine Bazinet, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité d'Eastman, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal par sa résolution numéro 2018-10-401, entre 9 : 00 et 17 : 00 heures, le 15^e jour du mois d'avril 2021. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 avril 2021.



Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et secrétaire-trésorier

Affiché le _____

Par : _____
Chantal Charron